

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 20 septembre 2017**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ  
DE BEAUCE-SARTIGAN**

**Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 septembre 2017 à 20 h 25. Sont présents :**

M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Absente	Lac-Poulin
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Alain Quirion	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Claude Morin	Saint-Georges
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
Absent	Saint-René
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile

Formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Morin, préfet suppléant et maire de Ville de Saint-Georges. M. Eric Paquet, directeur général, et M. Luc Bergeron directeur général adjoint assistent à la rencontre.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet suppléant, M. Claude Morin, procède officiellement à l'ouverture de la séance.

2017-09-123

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;

3. Gestion administrative et financière :
  - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 août 2017;
  - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 12 septembre 2017;
  - 3.3. Résultat Appel d'offres entretien ménager;
  - 3.4. Renouvellement services professionnels en droit municipal -Lavery;
  - 3.5. Politique salariale des cadres;
  
4. Dossiers régionaux :
  - 4.1. Politique de développement du territoire;
    - 4.1.1 : Municipalité de St-Gédéon/ Projet gradins et billetterie ;
    - 4.1.2 : Projet « Mon avenir, j'y crois, j'y travaille »/ Nouvelle résolution;
  - 4.2. Projet de bail : chemin de fer Québec central (CFQC) / autorisation de signature;(reporté)
  - 4.3. Réforme des programmes d'assistances financières MAMOT (suivi)
  - 4.4. PGMR / Offre de services - évaluation comparative des projets de réduction de l'enfouissement proposés;
  - 4.5. Rapport du projet pilote / Véhicule de promotion touristique
  - 4.6. FARR
    - A) Crédits disponibles
    - B) Cadre de gestion
    - C) Formulaire de demande d'aide financière
    - D) Grille d'analyse
    - E) Processus de traitement des projets
  - 4.7. Résultat appel d'offres / Piste cyclable
  
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
  - 5.1. Certificats de conformité ;  
-675-2017 et 676-2017 Ville de Saint- Georges
  - 5.2. Rapport annuel PADF
  - 5.3. Orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire(OGAT)
  
6. Gestion du personnel :
  - 6.1. Nomination Directeur du directeur du service de génie;
  - 6.2. Nomination de madame Arianne Labonté à titre d'employé régulier;
  - 6.3. Poste de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire;

7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
  - 9.1. États financiers mensuels
  - 9.2. Bilan de la SAAQ;
  - 9.3.
10. Divers :
  - 10.1. Élections municipales 2017;
  - 10.2. CPTAQ
  - 10.3. Motion de remerciements / Vélo Beauce
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2017-09-124

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE  
DU 16 AOÛT 2017**

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du conseil des maires du 16 août 2017 tel que rédigé par le directeur général adjoint.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU  
12 SEPTEMBRE 2017**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 12 septembre 2017 à titre d'information.

2017-09-125

**ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE ADMINISTRATIF-  
RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif à l'entretien ménager du centre administratif de la MRC de Beauce-Sartigan pour une durée de quatre années (2018-2019-2020-2021) en plus d'une année d'option;

Attendu les quatre offres reçues :

-Entretiens ménagers Mercier Inc.	129 330.60\$
-Québec Pronet Inc.	114 611.68\$
-Services sanitaires Frontenac Ltée.	112 430.00\$
-Entreprise MIGHI	111 108.00\$

Attendu que les offres déposées sont conformes;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Alain Quirion et résolu unanimement d'octroyer le contrat à l'Entreprise MIGHI étant le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant de \$111 108.00 incluant les taxes.

2017-09-126

**RENOUVELLEMENT SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT MUNICIPAL-LAVERY**

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 1 200 \$ annuellement (volets a, b et c);

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé de monsieur Alain Quirion et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 1 200 \$ et ce, pour une période d'un an.

2017-09-127

**POLITIQUE SALARIALE DES CADRES**

Attendu que la politique salariale des cadres n'a pas été revue depuis le 01 janvier 2007;

Attendu qu'il y a eu depuis deux signatures de convention collective pour les employés syndiqués;

Attendu qu'est présenté aux élus les demandes des cadres;

Attendu qu'une mise à jour de la dite politique favoriserait l'arrimage des conditions normatives des cadres avec celles des employés syndiqués;

Attendu que la grille salariale des cadres serait indexée de 2% par année du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2023 (7 ans);

Attendu que la contribution relative au REER serait haussée à 7.5% autant pour l'employeur que pour l'employé cadre et ce pour la durée de l'entente;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité que le préambule de la résolution fasse partie intégrante de la présente comme si elle était ici au long reproduit;

-d'adopter la politique salariale des cadres pour une période de 7 ans, soit du 01-01-2017 au 31-12-2023, tel que déposé.

2017-09-128

**PROJET D'AJOUT DE GRADINS ET BILLETTERIE**

Attendu que la municipalité de St-Gédéon-de-Beauce a déposé une demande d'aide financière dans le cadre de la Politique de développement du territoire;

Attendu que ce projet consiste à modifier le plancher dans le but de faire des paliers afin de permettre une meilleure visibilité et d'aménager un espace d'accueil avec billetterie;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution pour un montant maximal de 6 020.29 \$ dans le cadre du volet local de la Politique de développement du territoire.

2017-09-129

**PROJET DÉPOSÉ DANS LE CADRE DU VOLET DE LA POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**Projet : Mon avenir, j'y crois, j'y vois, j'y travaille – Volet régional**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan reconnaît la persévérance scolaire comme étant un enjeu prioritaire;

Attendu que ce projet vise à améliorer son bilan en travaillant sur les déterminants de la persévérance scolaire;

Attendu que le milieu s'est déjà mobilisé en consultant les jeunes, les parents et les organismes du milieu afin d'établir un plan d'action;

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse et d'une recommandation écrite détaillée par le comité administratif quant au respect des objectifs et aux modalités du plan de travail de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement;

D'entériner la recommandation du comité administratif et d'accepter le projet mentionné dans le préambule de la présente résolution;

De déposer une demande financière au Secrétariat à la jeunesse pour la mesure « stratégies jeunesse en milieu municipal - Phase pilote » au montant de 20 000\$;

De participer pour un montant maximal de 2 500\$ dans le cadre du volet régional de la Politique de développement du territoire;

De déléguer à la Maison de la Famille Beauce-Etchemins La Grande ourse et ses partenaires la réalisation du projet;

De nommer Mme Johanne Journeault comme responsable du suivi de ce dossier.

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, et le directeur général, monsieur Éric Paquet à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan les documents relatifs à ce projet.

Cette résolution est adoptée sous réserve des conditions énoncées à la Politique de développement du territoire et des règles gouvernementales applicables.

**RÉFORME DES PROGRAMMES D'ASSISTANCES FINANCIÈRES  
MAMOT (SUIVI)**

Le directeur général fait un suivi de la consultation sur la réforme des programmes d'assistances financières du MAMOT. Les directeurs généraux des municipalités seront sollicités prochainement lors d'une rencontre.

2017-09-130

**PGMR / OFFRE DE SERVICES – ÉVALUATION COMPARATIVE  
DES PROJETS DE RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT  
PROPOSÉS**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan est en plein exercice de réflexion pour le traitement et la valorisation des matières organiques sur son territoire;

Attendu que deux types de solution novatrice lui ont été proposés pour répondre à ses besoins;

Attendu que l'aspect novateur de ces technologies représente un risque non négligeable et que de ce fait la MRC désire obtenir une évaluation objective et impartiale sur celles-ci;

Attendu que deux firmes ont été sollicitées afin de faire l'analyse des types de solution proposés, leur faisabilité, le réalisme des cibles visées et leur analyse financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité de confier un mandat d'analyse des deux types de solution au Centre national en électrochimie et

technologies environnementales au montant de 9 375\$ auxquels s'ajouteront les taxes et les frais de déplacement.

2017-09-131

**PGMR / OFFRE DE SERVICES – ÉVALUATION COMPARATIVE  
DES PROJETS DE RÉDUCTION DE L'ENFOUISSEMENT  
PROPOSÉS**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan est en plein exercice de réflexion pour le traitement et la valorisation des matières organiques sur son territoire;

Attendu que deux types de solution novatrice lui ont été proposés pour répondre à ses besoins;

Attendu que l'aspect novateur de ces technologies représente un risque non négligeable et que de ce fait la MRC désire obtenir une évaluation objective et impartiale sur celles-ci;

Attendu que deux firmes ont été sollicitées afin de faire l'analyse des types de solution proposés, leur faisabilité, le réalisme des cibles visées et leur analyse financière;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité de confier un mandat d'analyse des deux types de solution à la firme EnviroRcube au montant de 8 970\$ auxquels s'ajouteront les taxes.

**RAPPORT DU PROJET PILOTE / VÉHICULE DE PROMOTION  
TOURISTIQUE**

Le directeur général dépose et commente aux membres du conseil un rapport préliminaire sur l'achalandage obtenu suite à l'implantation d'un véhicule mobile de promotion touristique.

**FARR**

Le directeur général dépose aux membres du conseil un document sur les modalités du programme FARR. Ce document comprend les sommes des crédits disponibles, le cadre de gestion, le formulaire de demande d'aide financière, la grille d'analyse ainsi que le processus de traitement des projets.

2017-09-132

**RÉSULTAT APPEL D'OFFRES / MARQUAGE PISTE CYCLABLE**

Attendu que le conseil a pris connaissance des résultats de l'appel d'offres relatif au marquage de la piste cyclable sur toute sa longueur;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN  
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

**Le 20 septembre 2017**

Attendu que cette portion de travaux avait été estimée à 66 349\$;

Attendu les deux offres reçues :

-Entreprises T.R.A. (2011) Inc.	73 620.79\$
-Dura-Lignes	51 359.91\$

Attendu que les deux offres déposées sont conformes;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement d'octroyer le contrat du marquage de la piste cyclable à Dura-Lignes étant le plus bas soumissionnaire conforme au montant de 51 359.91\$.

2017-09-133

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 675-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU ZONAGE  
POUR AGRANDIR LA ZONE COMMERCIALE CD-411 ENTRE LA  
136<sup>E</sup> RUE ET LA 137<sup>E</sup> RUE LE LONG DU BOULEVARD LACROIX  
ET POUR MODIFIER LES DISPOSITIONS DE LA ZONE  
RÉSIDENTIELLE DE FORTE DENSITÉ EXISTANTE ENTRE LA  
151<sup>E</sup> RUE ET LA 155<sup>E</sup> RUE**

Considérant que ce règlement modifie la carte Plan de zonage, Planche « A », Zonage 4/6 pour agrandir la zone CD-411 à même une partie de la zone RB-416.

Considérant que ce règlement modifie la carte Plan de zonage, Planche « A », Zonage 5/6 pour créer la zone RD-545 à même une partie des zones RB-501 et RD-540.

Considérant que le règlement 675-2017 ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 675-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-09-134

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ**

**RÈGLEMENT 676-2017 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES  
AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 79-2003 RELATIF AUX**



**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DANS CERTAINES ZONES COMMERCIALES DU BOULEVARD LACROIX AFIN DE SOUSTRAIRE DES CONSTRUCTIONS ET DES TRAVAUX DE L'OBLIGATION DE PRÉSENTER UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

**Considérant** que ce règlement modifie des dispositions relatives au PIIA applicable aux zones commerciales du boulevard Lacroix;

**Considérant** que ce règlement vient préciser que la transformation d'un bâtiment résidentiel en bâtiment commercial ou de services est assujettie à l'approbation d'un PIIA;

**Considérant** que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Carmelle Carrier appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 676-2017 de la ville de Saint-Georges.

2017-09-134

**RAPPORT ANNUEL PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS**

Attendu que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a mis en place le Programme d'Aménagement Durable des Forêts (PADF) afin de contribuer au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'Aménagement Forestier Intégré (PAFI) et de permettre la réalisation d'interventions ciblées;

Attendu qu'une entente de délégation a été signée par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs ainsi que par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches afin de désigner la MRC de Montmagny comme délégataire de gestion du PADF pour la région;

Attendu que l'octroi de l'aide financière dans le cadre du PADF est conditionnel à l'élaboration d'un plan d'action par la MRC de Montmagny et à l'adoption de ce plan d'action par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que l'octroi de l'aide financière dans le cadre du PADF est également conditionnel à l'élaboration d'un rapport annuel et à l'adoption de ce rapport par la Ville de Lévis et l'ensemble des MRC de la région de la Chaudière-Appalaches;

Attendu que le rapport annuel 2016-2017 a été déposé au conseil des maires de la MRC séance tenante;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le rapport annuel 2016-2017 élaboré dans le cadre de la deuxième année du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

2017-09-134

**RÉSOLUTION DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION  
PUBLIQUE POUR LE RENOUVELLEMENT DES ORIENTATIONS  
GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU  
TERRITOIRE**

Attendu que le 24 mai 2017, le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a déposé les documents d'orientations préliminaires relatifs au renouvellement des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT) concernant le développement durable des milieux de vie, le territoire et les activités agricoles, pour un aménagement harmonieux du territoire public et la gestion durable de la forêt et de la faune;

Attendu que le 19 juin 2017, le MAMOT a organisé une rencontre avec les élus de la région de Chaudière-Appalaches afin de présenter les documents relatifs au renouvellement des OGAT ;

Attendu que le MAMOT a demandé aux MRC de la région de Chaudière-Appalaches de formuler leurs commentaires sur les documents déposés ;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a pris connaissance de ces documents et que leur contenu suscite des craintes et des interrogations sur les impacts que pourraient engendrer leur application sur son territoire;

Attendu que les OGAT proposées sont principalement axées sur le développement des centres urbains des régions métropolitaines où leurs réalités sont différentes sinon parfois à l'opposé des réalités des MRC comme Beauce-Sartigan;

Attendu que les OGAT proposées exigent 136 actions obligatoires pour les MRC afin de se conformer, et ce, dans des champs de compétences inédits, voire dépassant les compétences réelles établies par le cadre juridique en vigueur;

Attendu que les OGAT proposées sur le territoire et les activités agricoles prévoient que le volet deux de l'article 59 de *Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA) ne sera dorénavant applicable qu'aux municipalités où les pressions de développement sont moindres ce qui représente seulement quatre municipalités sur seize dans le cas de Beauce-Sartigan;

Attendu que les OGAT proposées vont à l'encontre de l'esprit de la nouvelle loi 122 visant principalement à reconnaître que les MRC et les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs;

Attendu que le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan est conscient des enjeux liés à l'aménagement du territoire et de ces répercussions sur le développement de celui-ci et qu'en aucun cas, le conseil ne nie sa responsabilité envers son devoir d'assurer un développement durable de son territoire;

Attendu que le conseil des maires a pris acte de la prolongation du délai donné au monde municipal pour transmettre commentaires et avis sur les OGAT;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

Que le Conseil de la MRC de Beauce-Sartigan :

Rappelle au gouvernement son engagement à laisser aux MRC le choix des mesures qu'elles entendent mettre en œuvre sur leur territoire pour répondre aux orientations gouvernementales. Or, le cadre imposé et le vocabulaire utilisé laissent entendre tout le contraire;

Conteste les nombreuses exigences et documents d'accompagnement requis, lesquels impliquent un niveau de justification élevé reléguant au dernier plan les volontés et pouvoirs des conseils municipaux en matière d'aménagement du territoire;

Exprime son désaccord vis-à-vis la révision proposée des outils de planification régionaux et locaux qu'exige la vision gouvernementale puisqu'elle implique des ressources humaines et financières que les MRC et les municipalités n'ont pas, pour la majorité d'entre elles;

Demande au MAMOT de revoir les OGAT en fonction de l'ensemble des réalités du Québec et non pas uniquement dans une vision métropolitaine et centralisée de l'aménagement du territoire;

Exige qu'une nouvelle consultation régionale sur le contenu de toutes les OGAT soit réalisée à la suite de la prise en compte des différentes préoccupations régionales exprimées;

QUE copie de cette résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au Premier ministre du Québec, aux députés de la région de la Chaudière-Appalaches, à la Fédération québécoise des municipalités et à l'Union des municipalités du Québec.

2017-09-135

**NOMINATION DIRECTEUR DU SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL**

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste mentionné en titre de la présente résolution;

Attendu que les candidats potentiels ont été rencontrés en entrevue;

Attendu qu'un candidat fut choisi par les membres du comité;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'engager monsieur Pier-Luc Rancourt au poste de Directeur du service de génie et ce à compter du 25 septembre 2017;

Que le salaire annuel pendant la période d'essai d'une durée de six mois soit fixé à 75 000\$;

Qu'à la fin de la période d'essai la rémunération soit fixée en fonction de la politique salariale des cadres de la MRC à l'échelon 1.

2017-09-136

**NOMINATION DE MADAME ARIANNE LABONTÉ À TITRE  
D'EMPLOYÉ RÉGULIER**

Attendu que la période d'essai de Madame Arianne Labonté est terminée;

Attendu la recommandation de la direction générale concernant l'évaluation du travail effectué par madame Labonté au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de confirmer le statut d'employé régulier de madame Arianne Labonté au poste d'agente de développement culturel, rétroactivement au 01 septembre 2017.

**POSTE DE TECHNICIEN EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE,  
INSPECTION RÉGIONALE ET PROGRAMME DE RÉNOVATION  
DOMICILIAIRE.**

Le directeur général fait un résumé de l'état de la situation concernant le poste vacant de technicien en aménagement du territoire, inspection régionale et programme de rénovation domiciliaire.

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général dépose le bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière rencontre pour information.

2017-09-137

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE / PROJET DE L'UNION DES  
PRODUCTEURS AGRICOLES DU QUÉBEC**

Attendu que l'UPA Chaudière-Appalaches souhaite poser sa candidature auprès du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière afin de sensibiliser la population au partage de la route;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Alain

Quirion et résolu d'appuyer la démarche de l'UPA Chaudière-Appalaches auprès du Fonds de la sécurité routière.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan de la SAAQ;

### **ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Comme il est de tradition au sein du conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan, un tour de table est réalisé auprès des maires afin de connaître leur intention relativement à la prochaine élection municipale.

### **CPTAQ / DROITS ACQUIS**

Monsieur Gaston Létourneau, maire de la municipalité de Saint-Théophile souligne aux élus les problématiques vécues par des contribuables de sa municipalité relativement à la reconnaissance des droits acquis en zone agricole.

### **MOTIONS DE REMERCIEMENTS**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion et unanimement résolu qu'une motion de remerciements soit transmise à Vélo-Beauce pour l'apport financier de 90 000\$ versé par cette organisation dans le cadre de la réalisation des travaux de construction du tronçon cyclable devant relier le Sentiers des jarrets noirs (Route Verte) à la MRC de Robert-Cliche.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le préfet suppléant et le directeur général répondent aux questions d'un contribuable relativement aux emprises ferroviaires.

2017-09-138

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21h50.

---

Claude Morin, préfet suppléant

---

Éric Paquet, directeur général